



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens –
Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

PROCES-VERBAL N° 53

Séance du Conseil intercommunal
du mercredi 13 septembre 2023
à Chavannes-près-Renens

Appel

23 délégués sont présents.

Excusés : M. Marchon (Bussigny) - M. Rayroud (Chavannes) - M. Ebibi (Crissier) - Mme Raboud (Ecublens) - M. Schelling (Ecublens) – M. Giroud (Prilly)

Absents : M. Reymond (Prilly) – Mme Braz Lopes Rodriguez (Renens)

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du 10 mai 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Assermentations

Mme Chiara Storari (Renens) et M. Mehmet Korkmaz sont assermentés séance tenante.

4. Communications du Bureau – Correspondance(s)

Le Président informe l'Assemblée de la démission de Mme Waeny-Despond. Le Bureau est dans l'attente du nom de la personne qui la remplacera.

Le Comité de Direction présentera deux préavis à la séance du 15 novembre prochain. Le préavis 05/2023 « *Electromobilité 2024–2026 - 1ère phase de renouvellement de la flotte & réduction des gaz à effet de serre – Demande d'un crédit cadre ainsi que d'un crédit complémentaire* » et le préavis 06/2023 « *Cybersécurité : remplacement urgent du pare-feu Palo-Alto - Crédit complémentaire au budget 2023* ».

En plus de la commission de gestion qui gère l'aspect financier, le Bureau souhaite nommer une commission ad hoc pour l'aspect technique de ces deux préavis.

M. Jonas Kocher (Renens) propose que les préavis soient envoyés aux délégués pour prise de connaissance. Ceci permettra que les membres choisissent d'intégrer une commission où ils se sentent le plus à l'aise. Les personnes intéressées à faire partie d'une des commissions ad hoc en informent la Secrétaire. S'il manque des personnes, le Bureau nommera des délégués.

Le Président rappelle les cafés-policiers qui ont eu lieu les 15 juin à Renens, 22 juin à St-Sulpice et 29 juin à Villars-Ste-Croix. Les prochains auront lieu les 14 septembre à Ecublens et 5 octobre à Chavannes-près-Renens.

Le Président aborde un aspect du Règlement (article 8 et 9) qui prévoit qu'à la fin de chaque année politique en juin, le Conseil procède à la réélection du vice-président, des scrutateurs et scrutateurs-suppléants. En l'état, le bureau propose de fonctionner en statut quo jusqu'en juin 2024.

Si l'Assemblée n'est pas d'accord, un point sera ajouté à l'ordre du jour du 15 novembre prochain.

M. Wyssa (Bussigny) propose de modifier le Règlement. L'article 76 stipule « *Le présent règlement pourra être modifié sur la proposition d'un membre prise en considération par la majorité du conseil (...)* ».

Le Président se demande si le Bureau ne devrait pas proposer la révision complète du Règlement.

M. Birbaum (Ecublens) relève qu'après plusieurs années de fonctionnement de l'Association, il ne serait pas inopportun de revoir les éléments-clés de ce Règlement dont plusieurs points ne sont pas appliqués. M. Birbaum pense que ce serait utile de remettre à jour ce document pour les successeurs à la prochaine législature.

Le Président encourage une personne à exercer son droit d'initiative et proposer une modification de règlement sous la forme d'une révision globale du règlement.

M. Birbaum (Ecublens) propose que le Bureau se prononce là-dessus et qu'une commission ad hoc soit nommée.

Le Président annonce les dates du Conseil intercommunal 2024, les mercredis :

- 20 mars
- 15 mai
- 11 septembre
- 13 novembre

5. Communication(s) du Comité de Direction

M. Clément excuse MM. Piller et Strittmatter. Il présente M. Sartorelli, nouveau Municipal de police à Prilly, en remplacement de M. Kurt.

Il accueille également le nouveau Commandant, le maj Stefan Bérard qui a commencé à la Police de l'Ouest le 1er juin 2023. Le Commandant présente son parcours professionnel avant d'arriver à la POL.

M. Clément rappelle la cérémonie d'assermentation qui aura lieu le 21 septembre 2023 au collège de la Plaine à Chavannes-près-Renens.

M. Kocher (Renens) prend la parole en se référant à l'article 17 du Règlement qui stipule que le Comité de Direction doit être assermenté. M. Sartorelli a déjà pris ses fonctions mais n'a pas été assermenté.

Le Président s'excuse en expliquant qu'il s'agit d'un oubli du Bureau.

Cette assermentation n'est pas à l'ordre du jour mais comme un point mentionne « assermentation », le Président propose de le faire sous ce point. Il demande l'accord de l'Assemblée de revenir au point no 3 de l'ordre du jour.

L'Assemblée accepte à une majorité (un refus). Devant ce refus, le Président annonce que M. Sartorelli sera assermenté à la prochaine séance.

M. Kocher (Renens) reprend la parole pour déposer une motion d'ordre (soutenue par 5 personnes) pour effectuer cette assermentation. La motion d'ordre est acceptée.

M. Sartorelli, membre du Comité de Direction, est donc assermenté séance tenante.

6. Préavis 04/2023 « budget 2024 »

La Présidente-rapporteuse, Mme Krattinger Boudjelta (Prilly), lit les conclusions du rapport de la commission de gestion.

Le Président passe le budget section par section.

M. Constant (Renens) se réfère au compte 305 « assurance maladie et accidents », à la page 11, dont le montant est trois fois plus élevé par rapport au budget 2023.

Mme Krattinger Boudjelta explique que cette différence est liée au nouveau préavis voté lors de la dernière séance du Conseil.

M. Clément ajoute que l'Association portait dans son budget les frais suite à des absences maladie et accidents. L'Association a contracté une assurance perte de gains qui apportera un soulagement dans la rubrique salaires.

M. Kocher (Renens) souhaite connaître le coût prévisionnel lors des événements qui se déroulent dans l'Ouest lausannois. Quel est le coût de la facture lors de gros événements, quel est la part refacturée aux organisateurs (événements de foot, pétanque, etc).

L'Assemblée autorise le Plt Chappuis à prendre la parole pour répondre à la question de M. Kocher (Renens).

Il répond que la facturation des manifestations n'est pas projetée. Les grosses manifestations récurrentes, telles que les matchs du LHC sont par contre budgétées.

Pour les autres manifestations, qui doivent faire l'objet d'une facturation, comme elles sont aléatoires, il n'y pas de revenus fictifs notés. Certaines manifestations font encore l'objet d'exonération partielle ou totale selon les compétences du Comité de Direction. M. Kocher (Renens) souhaite le détail de ce compte.

Mme Krattinger Boudjelta (Prilly) demandera le détail lors de l'analyse des comptes 2023.

M. Cavalli se permet d'attirer l'attention de l'Assemblée sur la protection des données. S'agissant des organisateurs, il y a lieu de se poser la question avant de publier le détail de ces chiffres. Le Comité de Direction doit se pencher sur cette question préalablement.

M. Kocher (Renens) rappelle le droit à l'information du fait de leur fonction au Conseil. Le détail des comptes peut rester au sein du Conseil intercommunal sans être diffusé au PV. A partir du moment où de l'argent tombe dans les caisses publiques, les délégués ont le droit d'avoir le détail des comptes.

M. Constant (Renens) est étonné que la POL budgète des « débiteurs douteux ».

Le Plt Chappuis répond qu'il s'agit d'une écriture comptable. La POL effectue une analyse à la fin de chaque année sur les factures qui potentiellement sont recouvrables ou pas.

La parole n'est plus demandée.

Le Président, M. Clerc (St-Sulpice), lit les conclusions du préavis.

A la majorité, (une abstention),

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le projet présenté par le Comité de Direction,
Où le rapport de la Commission des finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE

1) le budget 2024 de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

PREND ACTE

- 1) du plan des investissements de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour les années 2023 à 2031
- 2) du tableau de suivi des fonds de réserve
- 3) des tableaux des ETP (DO vs budgétés)

7. Divers

M. Kocher (Renens) intervient au sujet de la Ville de Lausanne qui pousse le deal de rue en dehors de son territoire, deal qui commence à arriver au sein du district de l'Ouest lausannois. Est-ce que le Comité de Direction est au courant et a une stratégie pour lutter face à ce deal.

M. Clément répond que la Police de Proximité est extrêmement attentive à l'évolution des différents quartiers du district. Des éléments ont été communiqués et le Comité de Direction est attentif car il ne souhaite pas que ces personnes s'installent dans l'Ouest lausannois. La POL a tous les indicateurs pour suivre avec attention ce deal.

La séance est levée à 20h59.

Au nom du Conseil intercommunal :

La Vice-Présidente :

La Secrétaire :



C. Dutoit



S. Gosteli